

REGLEMENT DE JEU-CONCOURS

" Casting La Famille LA HALLE 2020"

Article 1 : Société organisatrice

Du vendredi 23 Octobre au 18 Novembre, les sociétés SNGR, société par action simplifiée (ci-après "LA HALLE Réunion") inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Pierre sous le numéro 381 544 675 et dont le siège social est situé ZI BEL AIR, 206 Rue François Cudenet, 97450 Saint Louis, et LA CARTE MODE SARL (ci-après "LA CARTE MODE") inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Pierre sous le numéro 853 789 816 et dont le siège social est situé ZI BEL AIR, 206 Rue François Cudenet, 97450 Saint Louis, organisent sur le site Internet www.lacartemode.re/castinglahalle un jeu casting gratuit sans obligation d'achat intitulé "Casting La Famille LA HALLE 2020".

Article 2 : Principe du casting

Le casting consiste à sélectionner et élire une famille résidant à La Réunion pour représenter la famille dans les communications et les publicités des magasins LA HALLE Réunion.

La famille dans le cadre de ce casting, doit être composée

- D'au minimum 2 enfants de moins de 12 ans
- D'au moins 4 adultes sans restriction d'âge
- Au maximum 12 membres participants

Le membre de la famille en charge d'inscrire les 6 à 12 membres de sa famille (dont lui) est dénommé ci-après Le Candidat

Le casting est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant à La Réunion et disposant d'une adresse électronique. La participation au présent casting est interdite à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire à la société organisatrice ou une des sociétés du Groupe de la société organisatrice, ainsi qu'à leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoint, concubins).

La participation au casting se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du casting. Le Candidat s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (photo, adresse email, nom, prénom, code postal, téléphone). Le fait d'inscrire sa famille au casting implique, pour l'ensemble des membres de la famille inscrite, l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.

Le Candidat formalisant l'inscription s'engage à détenir toutes les autorisations nécessaires pour inscrire les membres de sa famille avec lui, à ce casting.

Les inscriptions au casting sont ouvertes du 23/10/2020 au 06/11/2020 à 12h. Chaque inscription est ensuite soumise à l'appréciation d'un modérateur qui sera en charge de valider les photos et donc les inscriptions.

Une fois les inscriptions closes, toutes les inscriptions validées seront étudiées par le jury LA HALLE Réunion et LA CARTE MODE.

Les délibérations du jury auront lieu entre le 6 et 9 Novembre 2020. Le jury désignera 3 familles finalistes parmi les inscrits.

Les Candidats des 3 familles finalistes seront contactées à partir du 9 Novembre 2020. Les candidats et les membres de leur famille inscrits seront invités à participer à une session shopping en LIVE sur Facebook LA CARTE MODE, le 13 ou 14 Novembre 2020 dans un magasin LA HALLE Réunion proche de chez eux. (La date exacte sera définie en fonction de l'organisation de l'équipe La Carte Mode).

Il incombera au Candidat de prévenir et inviter les membres de sa famille inscrits dans la mesure où ni LA HALLE ni LA CARTE MODE n'auront leur coordonnées. Le Candidat et les membres de sa famille se déplaceront à leurs frais au magasin LA HALLE Réunion défini. La date définie par la société organisatrice ne pourra pas être modifiée. En cas d'empêchement du Candidat et des membres de sa famille de se déplacer au lieu dit à la date dite, la société organisatrice se réserve le droit de disqualifier les participants et de choisir une autre famille finaliste parmi les inscrits.

Chaque membre inscrits de chaque famille finaliste devra signer une autorisation de droits à l'image pour apparaître sur le LIVE.

Pour les membres mineurs, l'autorisation du représentant légal du mineur (parent ou tuteur) sera obligatoire pour la participation au LIVE et au shooting final et pour l'utilisation des photos et vidéos du mineur. La société organisatrice peut exiger que les parents ou tuteurs fournissent une preuve officielle du lien entre le mineur et son représentant légal pour vérifier l'exactitude des informations transmises. Les parents devront fournir une photocopie du Livret de Famille et le tuteur une photocopie de la Déclaration légale de Tutelle. En cas d'absence de justificatif ou d'un conflit, La société organisatrice peut disqualifier les participants.

Ce LIVE sera l'occasion pour chaque famille de

- Promouvoir leur famille et défendre leur participation. L'animatrice posera des questions aux membres de la famille et un portrait rapide de chaque membre et de la famille complète sera dressé.
- Faire des essayages et sélectionner une tenue pour le shooting du vote dans le magasin LA HALLE Réunion.

Une photo de la famille, habillée par LA HALLE Réunion sera prise en fin de session.

Cette photo sera utilisée et diffusée sur Facebook LA CARTE MODE dès le 14/11/2020 pour que les internautes votent pour la famille gagnante.

Le vote sur Facebook se tiendra du 14 Novembre 2020 au 18 novembre 2020 à 12H.

Il sera demandé aux internautes désireux de voter de liker la photo de la famille qu'ils préfèrent.

Le relevé des likes aura lieu à 12H sur chaque photo de la publication du vote.

La photo avec le plus de likes déterminera la famille gagnante.

La famille gagnante sera contactée dès le 18 Novembre pour organiser le shooting final le Dimanche 22 Novembre 2020.

Article 3 : Modalités de participation

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au casting.

Le Candidat s'inscrit en se rendant sur <https://www.lacartemode.re/casting-la-halle-2020>

Il doit cliquer sur « j'inscris ma famille »

Une nouvelle page s'ouvre avec le formulaire d'inscription et le rappel des consignes.

Le candidat remplit

- Prénom
- Nom
- Email
- Numéro de téléphone mobile
- Code Postal

Et indique s'il possède ou non La Carte Mode – notre programme de fidélité.

Il doit écrire un petit texte pour présenter sa famille et répondre à la question « Qu'est ce qui fait de vous la famille idéale pour ce casting LA HALLE ? »

Ensuite, le candidat doit télécharger une photo de famille représentant tous les membres de sa famille qu'il compte inscrire. La photo de famille doit représenter uniquement les membres de la famille participants. Les photos ne doivent pas être en noir et blanc, ni comporter de filtre.

Enfin, le candidat détaille chacun des membres de sa famille (lui inclus). Il doit noter le prénom, l'âge et télécharger une photo de chaque membre de sa famille.

Sur les photos individuelles, le membre de la famille ne doit pas porter de casquette, chapeau ou masque pouvant masquer son visage.

Il faut un minimum de 6 membres dans la famille pour valider l'inscription.

Le candidat réalisant l'inscription de sa famille ne doit utiliser que des photos qu'il a prises personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur et des membres de la famille figurant sur les photos.

LA CARTE MODE se réserve le droit de refuser les photos ne respectant pas les consignes de la charte de modération présentée en annexe à ce présent règlement, notamment les photos à caractère diffamatoire, injurieux ou obscène.

Les photos envoyées ne seront pas diffusées et permettront uniquement au jury de faire sa sélection des 3 finalistes.

Chaque candidat garantit à la société organisatrice que ses photographies n'affectent en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant participé à son élaboration. Si un conflit intervient entre les parents d'un mineur au sujet de sa participation au casting en tant que membre d'une famille, La Carte Mode se réserve le droit de supprimer définitivement la participation du mineur, ceci afin d'éviter tout litige éventuel. Chaque candidat et membre des familles déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

Les membres de la famille et/ou leur représentant légal pour les mineurs reconnaissent n'être liés à aucun contrat exclusif relatif à son image ou à son nom.

Une fois que Le Candidat a chargé les photos des membres de sa famille qui souhaitent participer, il doit valider les conditions suivantes

- J'accepte le règlement du casting
- Je confirme que chacun des membres inscrits sera disponible en Novembre 2020
- Je confirme que chacun des membres inscrits a donné son accord pour participer au casting
- J'accepte que lacartemode.re stocke et traite mes données personnelles.

Article 4 : Election des gagnants

Un jury composé de membres de LA HALLE Réunion et de LA CARTE MODE élira trois familles finalistes parmi les inscriptions validées.

Ces 3 familles finalistes seront contactées à partir du 9 Novembre 2020 et invitées à participer à une émission « Session Shopping » en live sur Facebook LA CARTE MODE le 13 ou 14 Novembre 2020 dans un magasin LA HALLE proche de chez eux.

A cette occasion, il sera remis à chaque membre de chaque famille finaliste une carte cadeau d'une valeur unitaire de 50€ dans la limite de 12 membres inscrits par famille, pour les 3 familles finalistes.

Soit au maximum 1 800€ de dotation sous forme de carte cadeau.

Chaque carte cadeau sera valable dans tous les magasins LA HALLE Réunion. Elle sera valable pendant un an, soit jusqu'au 14 Novembre 2021. La carte cadeau ne sera ni remboursable, ni échangeable. Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

Article 5 : Dotation

a) La famille gagnante :

La famille gagnante gagne la participation de chaque membre de la famille en tant que mannequin au shooting photo des visuels des Fêtes de fin d'année 2020. Un photographe professionnel et son équipe seront présents et le shooting se déroula le 22 Novembre 2020 à la Réunion. Les photos et vidéos réalisées pendant ce shooting seront utilisées notamment :

- En tant que visuels par univers, en vitrine dans les magasins LA HALLE Réunion pour la fin d'année 2020.
- Sur les sites www.lacartemode.re / www.lacarte.re / www.lacarteprivée.re , sur la page Facebook La Carte Mode, La Carte Privée, La Carte.re, sur Instagram La Carte Mode, via les newsletters La Carte Mode, dans les catalogues La Halle Réunion diffusés sur des plateformes digitales dédiées (lapub.re / rodzafer), pour représenter les produits, illustrer les univers.
- Sur les prochaines maquettes des concours Casting 2021 et 2022 et les communications liées au jeu.
- Sur la page Facebook de notre partenaire radio

Les droits ainsi cédés le sont pour une durée de cinq ans et pour le monde entier. Par exception, LA CARTE MODE et SNGR pourront conserver son image sans limitation de durée dans ses archives notamment archives de ses blogs, sites internet ou intranet et réseaux sociaux.

Le shooting photo durera un à deux jours et aura lieu en Novembre 2020, les gagnants doivent pouvoir se rendre disponibles les 21 et 22 Novembre 2020. Le choix des photos et vidéos qui seront utilisées incombe uniquement aux sociétés organisatrices

Chaque gagnant mineur devra obligatoirement être accompagné de son représentant légal pendant toute cette journée de shooting photo.

Le transport des gagnants (et de l'accompagnateur pour les mineurs) sera à la charge des gagnants. Le repas du midi (hors petit-déjeuner) du jour de shooting sera pris en charge par LA CARTE MODE.

Le jour du shooting, la famille gagnante se verra remettre sa dotation de 5 000 € en cartes cadeaux.

La valeur d'une carte cadeau ne pouvant pas dépasser 150€, la valeur totale de 5 000 € sera répartie de la manière suivante

- 33 cartes cadeaux de 150 €
- 1 carte cadeau de 50€

Chaque carte cadeau sera valable dans tous les magasins LA HALLE Réunion. Elles seront valables jusqu'au 31 Décembre 2021. La carte cadeau ne sera ni remboursable, ni échangeable. Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, les membres de la famille gagnante ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

Valeur unitaire du lot : 6 100 € pour la famille.

b) Les 3 familles finalistes

Il sera remis aux membres de chaque famille finaliste une carte cadeau d'une valeur de 50€ dans la limite de 12 membres inscrits par famille, pour les 3 familles finalistes. Soit au maximum 1 800€ de dotation sous forme de carte cadeau.

Chaque carte cadeau sera valable dans tous les magasins LA HALLE Réunion. Elle sera valable pendant un an à partir de sa date de remise, soit jusqu'au 14 Novembre 2021. La carte cadeau ne sera ni remboursable, ni échangeable. Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

Article 6 : Remise des lots

Les 3 familles finalistes du concours seront avisées par la société LA CARTE MODE par e-mail, à l'adresse email du membre de la famille ayant réalisé l'inscription, dans un délai de 5 jours à compter de **la délibération du jury** (le candidat est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresses e-mail).

Les 3 familles finalistes, se verront remettre leur lot uniquement aux membres se présentant à la session shopping LIVE, en magasin LA HALLE Réunion.

Pour la famille gagnante du shooting photo, LA CARTE MODE prendra directement contact avec eux ou leurs représentants légaux afin d'organiser la séance. La date du shooting sera fixe et commune pour tous les membres de la famille. Ils devront donc se rendre disponibles pour cette journée. En cas d'indisponibilité d'un membre de la famille, LA CARTE MODE se réserve le droit de décider si ce membre n'est pas remplacé ou si la famille peut suggérer un autre membre.

La remise des cartes cadeaux de 5 000€ se fera le jour du shooting au candidat ayant inscrit la famille. La répartition des lots entre les différents membres de la famille se fera à la discrétion de la famille.

LA CARTE MODE se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant. La Carte Mode certifie avoir en sa possession

le lot mis en jeu et garantit la mise à disposition au gagnant du lot dans la mesure où les informations de livraisons et d'adresse e-mail sont justes.

Article 7 : Responsabilité

Les sociétés LA CARTE MODE et SNGR ne pourront être tenues pour responsable si, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

Les sociétés LA CARTE MODE et SNGR ne sauraient être tenues pour responsables de tout fait qui ne leur serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement ou d'erreur d'envoi du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance ou erreur technique, des dysfonctionnements du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque candidat de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des candidats.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société LA CARTE MODE se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

Article 8 : Loi applicable

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

Article 9 : Communication

Les gagnants autorisent LA CARTE MODE et SNGR et leur partenaire radio à utiliser à titre publicitaire et à l'international, en tant que tel, leur nom, prénom et photo sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation.

Cependant si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leur nom, prénom, adresse (département), ils peuvent en demander l'interdiction par courrier à l'adresse suivante : La Carte Mode, c/o Groupe Ghanty, ZI Bel Air, 206 Rue François Cudenet, BP 88, 97899 Saint Louis CEDEX 02.

Article 10 : Règlement du jeu

La participation à ce casting implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

LA CARTE MODE tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de LA CARTE MODE (cf. Article 1) ou par mail à : contact@lacartemode.re mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

Article 11 : Mise à disposition du règlement du casting

Il est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site [www.lacartemode.re/...](http://www.lacartemode.re/) et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Article 12 : Informatique et Libertés

Dans le cadre de votre participation au présent jeu nous devons collecter certaines de vos données à caractère personnel (tel que votre nom, prénom, adresse email et date de naissance). Votre date de naissance est collectée afin de nous assurer que les participants au Jeu sont des personnes majeures et que les personnes mineures bénéficient d'une autorisation de leur responsable légal.

Certaines de ces informations sont nécessaires à votre inscription. Ces données indispensables sont identifiées par un astérisque, le fait de ne pas les communiquer rendrait impossible votre inscription.

Vos données seront traitées aux fins d'organisation du Casting et afin de vous envoyer nos offres LA CARTE MODE si vous nous donnez votre accord.

La société La Carte Mode, SARL, immatriculée au RCS de Saint Pierre, sous le numéro 853 789 816 et La société SNGR, Société par action simplifiée, immatriculée au RCS de Saint Pierre, sous le numéro 381 544 675 dont les sièges sociaux sont Zi Bel Air, 206 rue François Cudenet, 97450 Saint Louis, sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elles déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement.

Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier contact avec l'Organisateur.

L'Organisateur prend toutes les précautions pour préserver la sécurité de vos données afin notamment, d'empêcher leur divulgation à des tiers non-autorisés. A ce titre l'Organisateur met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de ses dispositifs informatiques et de ceux de ses sous-traitants.

Lors de votre inscription au casting, vous avez la possibilité de vous abonner aux offres La Carte Mode en vous inscrivant à notre newsletter. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en cliquant sur le lien contenu dans le footer de l'email « Pour vous désabonner, cliquez ici. » ou

en vous rendant sur votre espace client (si vous en avez un) sur www.lacartemode.re.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement, de transmission de directives anticipées et d'opposition aux données vous concernant en contactant contact@lacartemode.re ou en cas de difficultés, vous pouvez envoyer un email à : dpo@ghanty.re. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Les participants autorisent l'Organisateur du casting à diffuser sur son site Internet les nom, prénom, commune de résidence des gagnants, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article.

Charte de modération – Casting Famille LA HALLE 2020

Afin d'assurer un contrôle sur les photos publiées au sein du jeu concours, LA HALLE Réunion a mis en place une équipe de modération. Cette équipe sera en charge des publications sur le jeu. Son rôle est de supprimer les abus et de vérifier l'éthique des photos publiées par les participants. Elle peut donc à tout moment refuser ou retirer la publication de certaines photos :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs.
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
- Contraire à la protection des enfants.
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits d'image, droits voisins ou droits des marques.
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles.

L'équipe de modération se réserve le droit de supprimer toutes photos sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français, et incompris par les modérateurs. Les photos montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également supprimées.

Nous demandons à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le concours ludique, équitable et convivial.